



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-078

PUBLIÉ LE 1 AVRIL 2021

Sommaire

DIECCTE /

971-2021-04-01-00001 - Arrêté du 31 mars 2021 portant organisation de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Guadeloupe (3 pages)

Page 3

DIECCTE

971-2021-04-01-00001

Arrêté du 31 mars 2021 portant organisation de
la direction de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de la Guadeloupe

- Un pôle S, chargé des actions relevant notamment des 5°, 7° et 8° de l'article 2 du décret,

L'organigramme et la répartition des activités sur les différentes implantations sont précisées à l'annexe 1.

L'équipe de direction est constituée du directeur régional assisté de deux directeurs régionaux adjoints.

Article 3

La Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Guadeloupe a son siège à :

- Chemin des archives, Bisdary, 97113 Gourbeyre.

Elle comporte également des sites à :

- 30, chemin des bougainvilliers – Guillard- Basse-Terre,
- 323, boulevard du général De Gaulle – Basse-Terre,
- Immeuble Raphaël – lotissement 13 – ZI Jarry- Baie-Mahault,
- Immeuble CEE – rue de l'abreuvoir – Dothémare – Les Abymes,
- Immeuble Servair le Raizet - Les Abymes
- Cité administrative – 23, rue de Spring – Saint-Martin.

Dans le cadre de projets immobiliers en cours, les sites de Guillard et de Basse-Terre seront abandonnés courant 2021 au bénéfice du site de Bisdary. A terme les sites de Dothémare et du Raizet seront également abandonnés au bénéfice du site de Jarry.

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Guadeloupe et le directeur régional sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, et de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre, le 31 mars 2021

Le préfet de Guadeloupe



Alexandre ROCHATTE

